

Les biens d'Eglise sont le patrimoine des pauvres

11 juin 2014

[Print](#)

Patrimonium pauperum : ainsi était nommée la caisse de l'Eglise dans les premier millénaire.

"Les biens d'Eglise ne sont rien d'autre que les vœux des fidèles, le prix des péchés et le patrimoine des pauvres... Ce qu'a l'Eglise, elle l'a en commun avec tous ceux qui n'ont rien... Donner à ceux qui ont déjà n'est rien d'autre que perdre." (Julien Pomère, *La vie contemplative*, Livre 2,9. *Patrologie latine*, 59, 454.

"Il convient que les prélats sachent que les biens ecclésiastiques leur sont confiés non point comme leurs biens propres, mais, par le Seigneur, pour couvrir les besoins des autres ; et qu'ils sachent aussi que les biens d'Eglise ne sont rien d'autre que les vœux des fidèles, le prix des péchés, le patrimoine des pauvres." (Concile d'Aix en 836, Canon 19. *Monumenta Germaniae Historica*, Concilia II, p. 709.

Tiré de Paul CHRISTOPHE, *Les pauvres et la pauvreté. 1ère partie : des origines au XVe siècle*, Paris, Desclée, 1985, p. 64.

Qui cherche bien trouvera la même idée dans l'actuel code de droit canonique ! Le partage avec les pauvres est une des légitimations des biens ecclésiaux.

URL source:<https://fondationjeanrodhain.org/theologie-de-la-charite/tresors-de-la-tradition/les-biens-deglise-sont-le-patrimoine-des-pauvres>